


www.coganconsulting.com

cogan@coganconsulting.com


+33 (0)3 28 59 98 28


Port 4112, Contour du Loopersfort
59279 Craywick

OBJECTIFS

Donner aux personnes devant occuper la fonction d'Agent de sûreté d'installation portuaire, l'ensemble des connaissances nécessaires requises pour la réglementation en vigueur

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Tout public titulaire des prérequis.
- Savoir lire, écrire, comprendre parler le français et savoir compter.

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Diaporama, paperboard, échanges /discussions
- Formation délivrée en français ou en anglais
- Formateur spécialisé répondant à l'arrêté du 25 mai 2025.

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Attestation de présence
- Attestation individuelle de formation délivrée à l'issue de la formation conformément à l'arrêté du 22 mai 2025.



: 32 heures



: 4 à 12 personnes (minimum de 4 pour les mises en situation et travaux collectifs)



: Nous contacter


: Calendrier sur le site www.coganconsulting.com

PROGRAMME DE FORMATION

ASIP INITIALE AGENT DE SÛRETÉ DE L'INSTALLATION PORTUAIRE

Réf. R321-31 R.321-32 du code des ports maritimes- Arrêté du 22/05/2025)



PROGRAMME

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Introduction (30mn) :

- présentation de la formation et de ses objectifs,
- introduction aux responsabilités de l'ASIP.

Module A (03h30), Réglementation :

- Acquérir les connaissances concernant la réglementation internationale européenne et nationale relatives à la sûreté portuaire en référence aux textes en vigueur.

Module B (03h00), Acteurs :

- Acquérir les connaissances sur l'organisation et l'attribution des acteurs de la sûreté portuaire

Module C (07h00), Concepts :

- Acquérir les connaissances élémentaires sur les concepts importants de la sûreté portuaire

Module D (7h00), Documents :

- Acquérir les compétences pratiques permettant de maîtriser les processus liés aux principaux documents de sûreté.

Module E (3h30), Coordination :

- Acquérir les compétences pratiques permettant de maîtriser les processus de coordination entre les différents acteurs en charge de la sûreté portuaire.

Module F (7h00), Management :

- Acquérir les compétences pratiques permettant de maîtriser le système de management de la sûreté d'une installation portuaire.